

La commission de la recherche de l'université de Toulon

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université ;

Vu la délibération CA-2023-15 relative à l'élection du président de l'université ;

Vu la délibération CA-2024-89 relative à l'approbation du budget initial 2025 ;

Vu la délibération CoRe-2023-13 relative à l'élection du vice-président en charge de la recherche ;

Vu la délibération CoRe-2025-10 relative à l'approbation de la répartition des crédits recherche pour l'année 2026 ;

Considérant que le quorum est atteint, la majorité des membres en exercice de la commission de la recherche (CoRe) est présente ou représentée à l'ouverture de l'examen du point ;

Entendu l'exposé de monsieur Hugues Brisset, vice-président en charge de la recherche ;

Considérant que :

- l'Université de Toulon (UTLN) soutient chaque année le dispositif doctoral en mettant à disposition une dizaine de contrats doctoraux établissement sur financements propres de l'UTLN, auxquels s'ajoutent les supports annuels du dispositif de thèses en cotutelle ;
- pour l'année 2026-2027, l'UTLN prévoit l'attribution de 12 contrats doctoraux établissement ; qu'il est proposé d'affecter un contrat doctoral « Handicap » parmi les 12 ; qu'il appartient à la CoRe de ventiler les supports de contrats doctoraux entre les Ecoles Doctorales ;
- une modification de la ventilation en cas de non attribution du contrat doctoral Handicap est intervenue en séance ;

Après en avoir délibéré par 23 voix pour et 1 abstention, sur 24 membres présents et représentés sur l'article 1 et par 23 voix pour et 1 voix contre, sur 24 membres présents et représentés sur l'article 2 ;

APPROUVE

Article 1 : Ventilation des contrats doctoraux

La ventilation des contrats doctoraux au titre de l'année 2026-2027 est fixée comme suit :

Affectation	2026-2027
ED 509	5
ED 548	6
Handicap	1
Total	12

Article 2 : En cas de non attribution du contrat doctoral Handicap

En cas de non attribution du contrat doctoral Handicap, la ventilation des contrats doctoraux au titre de l'année 2026-2027 est fixée comme suit :

Affectation	2026-2027
ED 509	6
ED 548	6
Total	12

Fait à La Garde, le

Classée au registre des actes sous la référence **Délibération CoRe-2026-08**
Publiée sur le site Intranet de l'UTLN et transmise au Recteur de région académique, chancelier des universités

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

24 membres sont présents (17) ou représentés (7) à l'ouverture du point

Liste des membres élus présents (P), représentés (R), absents (A) et excusés (E)			Représenté par
LEROUX Xavier	Président	A	
ADOUANE Karim	Collège D : Autres enseignants	R	CHAUVET Vincent
AJROUD Aïmed	Collège E : Personnels ingénieurs et techniciens	A	
ANDRAL Bruno (T) OPDERBECKE Jan (S)	Collège des personnalités extérieures IFREMER	P	
BELEC Lénaïk	Collège C : Personnels pourvus d'un doctorat autre que d'université ou d'exercice	R	MERLEN Alexandre
BOYER Alain	Collège B : Personnels HDR	R	CHAUVET Vincent
BRÉCARD Dorothée	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	P	
BRESSY Christine	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	P	
BRISSET Hugues	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	P	
CARRIÈRE Pascal	Collège B : Personnels HDR	P	
CHAILAN Jean-François	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	P	
CHAUVET Vincent	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	P	
DAMBEL Lou (T) MAVIEL Clément (S)	Collège G : Usagers suivant une formation de 3 ^{ème} cycle	A	
DI MANNO Thierry	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	A	
DROGI Nicolas	Collège des personnalités extérieures Désigné à titre personnel	R	BRISSET Hugues
GOMEZ Laurent (T) Siège vacant (S)	Collège G : Usagers suivant une formation de 3 ^{ème} cycle	P	
GUENIN Zoé (T) Siège vacant (S)	Collège G : Usagers suivant une formation de 3 ^{ème} cycle	P	
LÉVÊQUE Laure	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	A	
MERDY Patricia	Collège B : Personnels HDR	P	
MERLEN Alexandre	Collège B : Personnels HDR	P	
MURISASCO Elisabeth	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	P	
PEDRONI Manon (T) SAEZ Jade (S)	Collège des personnalités extérieures Pôle Mer Méditerranée	R	ANDRAL Bruno
PEREZ Sophie	Collège B : Personnels HDR	A	
PIN Virginie (T) KUNTZ Sandra (S)	Collège des personnalités extérieures Région PACA	R	BRISSET Hugues
PISTOLET Alexandre (T) SFAXI Donia (S)	Collège G : Usagers suivant une formation de 3 ^{ème} cycle	R	GOMEZ Laurent
PUECH Jean-François	Collège E : Personnels ingénieurs et techniciens	P	
RABEKOLO Felana	Collège C : Personnels pourvus d'un doctorat autre que d'université ou d'exercice	P	
RICHARD Arnaud	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	P	
SAILLARD Marc	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	P	
SEVIN-DURET Danièle	Collège F : Autres personnels	A	
VILLAIN Sylvie	Collège C : Personnels pourvus d'un doctorat autre que d'université ou d'exercice	P	
VISCIOLA Simone	Collège C : Personnels pourvus d'un doctorat autre que d'université ou d'exercice	E	